

CPRN

Rapport d'activité
2025

SOMMAIRE

Rapport d'activité
2025

4

Édito du Président

6

I. L'année 2025 en bref

Chiffres clés p.7

Les temps forts de l'année p.9

... Orientations stratégiques à l'horizon 2027

... Le congrès des notaires

11

II. Assurer la pérennité des régimes

Le pilotage des régimes p.12

Les résultats de la CPRN p.14

La gestion financière et immobilière p.16

20

III. Accompagner les affiliés et préparer l'avenir

- Une nouvelle offre de formation p.21
- L'information et la communication p.22
 - L'action sociale p.24
- L'évaluation de la qualité de service p.26
 - Une Caisse qui se modernise p.27
 - ... L'intégration progressive de l'intelligence artificielle
 - ... Moderniser l'outil métier
- ... Préparer les équipes aux défis des prochaines années

31

IV. Gouvernance et ressources de la Caisse

- Le Conseil d'administration p.32
- L'activité des 9 commissions p.36
 - Les instances externes p.38
- Les échanges avec nos partenaires p.40
- Les ressources humaines de la CPRN p.41
 - L'équipe administrative en chiffres p.42

43

Le mot du Directeur général

ÉDITO du Président

Préparer l'avenir en restant fidèles à nos engagements



L'année 2025 marque une étape importante pour la CPRN. Dans un environnement en constante évolution, notre ambition demeure inchangée : **garantir durablement aux notaires et à leurs familles un régime de retraite et de prévoyance solide, équitable et adapté aux défis de demain.**

Les résultats de l'année confirment la solidité de nos fondamentaux. Les régimes demeurent financièrement équilibrés, le niveau des réserves est élevé et la gestion des actifs financiers et immobiliers continue de contribuer efficacement à la sécurité de long terme de notre caisse. Ces résultats sont essentiels, car ils permettent à la CPRN d'assumer pleinement sa mission intergénérationnelle : protéger les retraités d'aujourd'hui tout en préservant les droits des affiliés de demain.

Mais la solidité financière ne constitue pas une fin en soi. Elle doit nous donner les moyens d'agir. Les attentes des affiliés évoluent, les usages numériques se développent, les contraintes réglementaires se renforcent et les transformations de la profession notariale appellent de nouvelles réponses. Face à ces évolutions, l'immobilisme ne serait pas une option. **Moderniser nos outils, simplifier nos processus et renforcer la proximité avec nos affiliés sont désormais des impératifs.**

L'année 2025 a également illustré notre volonté d'accompagner les notaires tout au long de leur parcours de vie. Le lancement d'une nouvelle offre de formation destinée aux retraités, le développement de nos actions de prévention et le maintien d'une politique d'action sociale attentive aux situations individuelles témoignent de l'attachement de la CPRN aux valeurs de solidarité qui fondent son identité.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs, nos partenaires institutionnels, notre directeur Thibaud Beroud ainsi que les collaborateurs de la CPRN pour leur engagement au service de la caisse et de la profession. Grâce à leur implication, notre Caisse dispose aujourd'hui des atouts nécessaires pour poursuivre sa transformation avec confiance et sérénité.

La CPRN est forte de son histoire, de son autonomie de gestion, de pilotage et de la confiance de ses affiliés. C'est sur ces fondations que nous continuerons à construire son avenir.

Maître Nicolas DELOUIS

Président de la Caisse de
Prévoyance et de Retraite
des Notaires

CHAPITRE I

L'ANNÉE 2025 EN BREF

CHIFFRES CLÉS

La CPRN, ce sont **20 583 affiliés**



12 444
cotisants

dont **51 %** d'hommes
et **49 %** de femmes



L'âge moyen des
cotisants est de

48 ans



Des cotisations
moyennes annuelles de

32 864 €



Des prestations
moyennes annuelles de

44 915 €

tous affiliés confondus (B, C et régime de base).



8 139
allocataires

5 575

de droit propre, dont
85 % d'hommes et
15 % de femmes

2 564

de droit dérivé
(pensions de conjoint
survivant et d'orphelin),
dont 4 % d'hommes
et 96 % de femmes



L'âge moyen de liquidation
de retraite des notaires s'élève à

65 ans

Un régime complémentaire spécifique : Colmar et Metz

Une partie des affiliés de la CPRN
ressort du régime de Colmar et Metz.

Pour ces derniers, les cotisations
moyennes annuelles se sont élevées

à **57 339 €** en 2025,

et les prestations moyennes annuelles

à **98 764 €**

La CPRN, c'est aussi :



Une équipe d'**une trentaine**
de collaborateurs, répartis en

7

pôles
administratifs
avec un directeur général



Plus de

14 500
appels
téléphoniques
traités en 2025

Plus de

39 400
visites sur le site
cprn.fr

93%

des notaires en activité
connectés
sur le portail
des affiliés



655 dossiers d'adhésion

348 dossiers de retraite
et de réversion
gérés en 2025



Des réserves de

4 milliards d'euros
en valeur de marché



Dont un patrimoine immobilier de

593 millions d'euros



I. Chiffres clés et temps forts de l'année

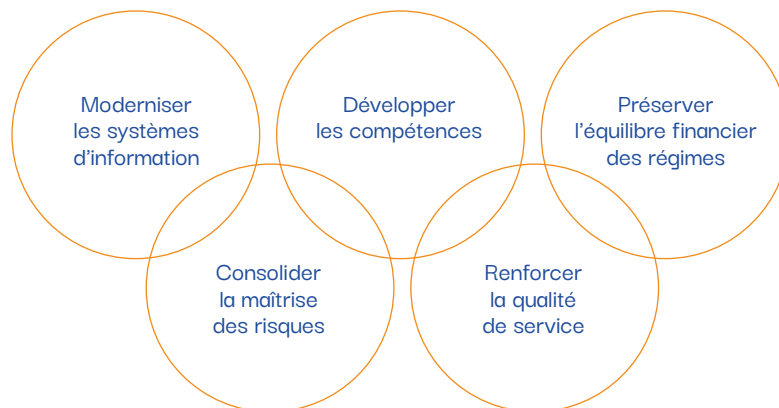
LES TEMPS FORTS de l'année

a. Orientations stratégiques à l'horizon 2027

Afin de s'assurer de l'adéquation de ses moyens avec ses missions et de rester pleinement en phase avec les attentes de ses affiliés, la CPRN a conduit en 2025 un audit flash de son organisation et de ses ressources. Cet exercice a permis de confirmer que le cœur de métier de la Caisse — la gestion de la retraite, de la prévoyance et le service aux affiliés — constitue sa priorité absolue. Il a également mis en évidence le caractère stratégique de la gestion des réserves financières et des actifs immobiliers, qui représente le deuxième enjeu majeur pour la pérennité des régimes.

Ces travaux ont conduit la CPRN à s'interroger sur le positionnement optimal de ses ressources, son organisation et les transformations nécessaires pour répondre durablement à ses missions. Cette réflexion a débouché sur l'élaboration d'un **plan d'entreprise à horizon 2027**, structuré autour d'axes stratégiques visant à renforcer la qualité du service aux affiliés, sécuriser les activités essentielles de la Caisse et accompagner sa modernisation.

Les 5 priorités du plan d'entreprise 2027



LES TEMPS FORTS

de l'année 2025

b. Le congrès des notaires : un rendez-vous important pour les équipes et pour les affiliés

Du mercredi 24 au vendredi 26 septembre 2025, la CPRN était présente au **121^e Congrès des Notaires**, à Montpellier.

Très attendu par nos équipes, cet événement a permis d'accueillir **plus de 300 visiteurs** sur le stand de la CPRN tout au long du congrès, et de répondre à toutes les questions de retraite et de prévoyance.

Ce rendez-vous privilégié a favorisé de nombreux échanges avec les affiliés, partenaires et professionnels de la profession notariale, dans une atmosphère conviviale et dynamique.



Signature d'un nouveau partenariat avec l'INAFON

CHAPITRE II

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RÉGIMES

LE PILOTAGE

des régimes

Des paramètres à faire *évoluer*
pour *assurer l'avenir* de la Caisse

Chaque année, le **Conseil d'administration de la CPRN**, sur les conseils de sa Commission de réflexion et de son actuaire-conseil, prend la décision de **faire évoluer ou non certains paramètres** des régimes de retraite complémentaire dont elle a la gestion (N.B. : pour la retraite de base, ce sont les **pouvoirs publics**).

La modification des paramètres est importante pour assurer la soutenabilité des régimes, préserver le **pouvoir d'achat** des retraités, prendre en compte la situation économique de la profession et assurer la **convergence** des sections B et C pour garantir une équité parfaite et un rendement équivalent à long terme.

*En 2025, le Conseil
a validé ces constats :*

- **POUR LA SECTION C ET LA SECTION B**, les rendements des régimes continuent de converger (respectivement 5,25 % et 5,4 % en 2025), et devraient être alignés en termes de rendement et de stabilité actuarielle au 1^{er} janvier 2026 ;
- **POUR LE RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS**, dont la mise en place est récente, le **taux de couverture** des engagements a atteint **100 %** fin 2025.



LE PILOTAGE

des régimes

La *revalorisation* des régimes pour 2026

Pour prendre en compte **l'évolution des engagements actuariels** sur ces trois régimes, le Conseil a décidé l'application des paramètres suivants pour l'année 2026 :

Section C :

**Revalorisation
du point de service :** **1,5%**
(0,9422 €)

Coût d'achat du point : ***inchangé***
(17,69 €)

Section B :

**Revalorisation
du point de service :** **1,0%**
(17,7710 €)

**Revalorisation du
coût d'achat du point :** **1,2%**
(279,12 €)

(varie en fonction de la classe de cotisation et du coefficient d'âge — 1 point = 320,99 € pour un notaire dont le coefficient d'âge est de 1,15).

Régime Invalidité-Décès :

Prestations : ***inchangées***

(rente d'invalidité de 26 400 € brut par an jusqu'à 62 ans, rente de conjoint variable, capital décès de 110 000 € et rente d'éducation de 19 800 € brut par an).

Cotisation annuelle : ***inchangée***
(1 324 €)



LES RÉSULTATS

de la CPRN

Un résultat porté par *l'équilibre* des régimes et la *gestion* des réserves

Le **résultat global** de la CPRN s'établit à **265,3 M€ en 2025**

Il résulte à la fois des excédents dégagés par la gestion des régimes de retraite et d'invalidité-décès (79,5 M€) et des revenus tirés de la gestion des réserves de la Caisse, au travers de ses actifs financiers et immobiliers (186,2 M€).

Cette complémentarité entre équilibre technique des régimes et valorisation du patrimoine de long terme constitue l'un des fondements de la solidité financière de la CPRN.

Les résultats 2025 par gestion

Gestion technique (retraite + invalidité-décès)	79 533 k€
Gestion financière	176 822 k€
Gestion immobilière	9 419 k€
Action sociale	-484 k€
Résultat 2025	265 290 k€

Rappel résultat 2024

241 190 k€

LES RÉSULTATS

de la CPRN

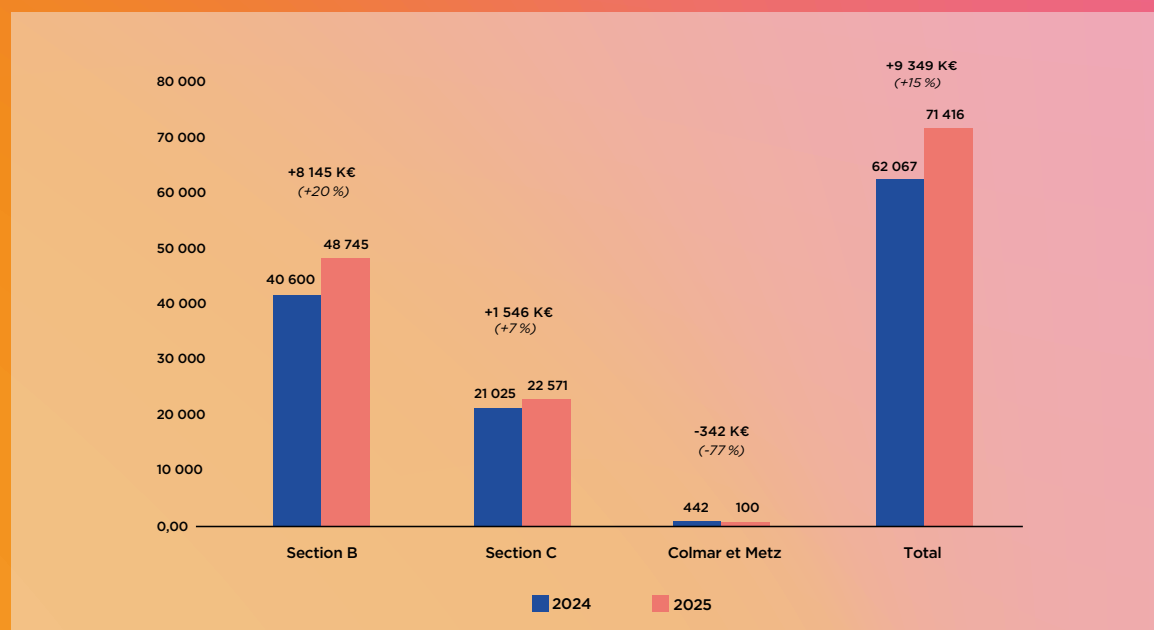
Un résultat technique *excédentaire*

Le **résultat technique** atteint **71,4 M€ en 2025**
contre 62,1 M€ en 2024.

Cet excédent traduit la bonne tenue des régimes de retraite et d'invalidité-décès, dont les cotisations demeurent supérieures aux prestations versées. La progression observée en 2025 est principalement portée par l'amélioration des résultats des sections B et C.

Dans un régime de retraite par points, ce résultat doit toutefois être apprécié au regard des droits acquis chaque année par les affiliés. Il s'inscrit dans le cadre d'un pilotage de long terme visant à préserver l'équilibre actuariel des régimes et à garantir le financement durable des engagements futurs.

Résultats de la gestion technique des régimes de retraite complémentaire



LA GESTION

financière et immobilière

L'année 2025 s'est clôturée sur des performances élevées pour les différentes classes d'actifs, qui ont engendré pour la CPRN

un résultat financier de *176,8 millions d'euros*,

dont 82,8 millions d'euros pour la section B, 89,1 millions d'euros pour la section C et 3,9 millions d'euros pour le régime de Colmar et Metz.

Le résultat du régime invalidité-décès s'est quant à lui élevé à **1 million d'euros.**

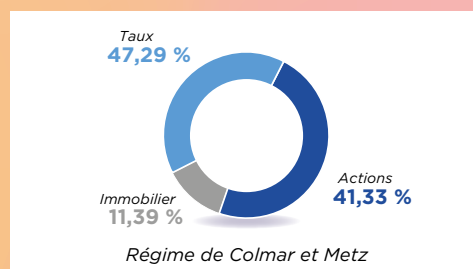
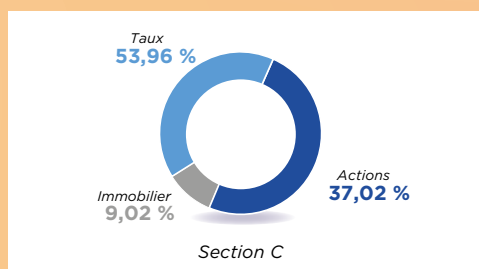
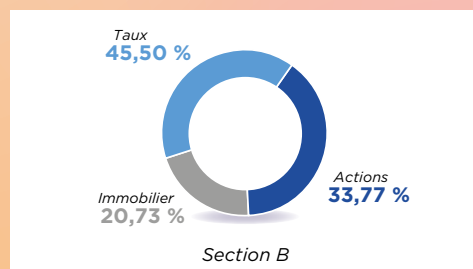
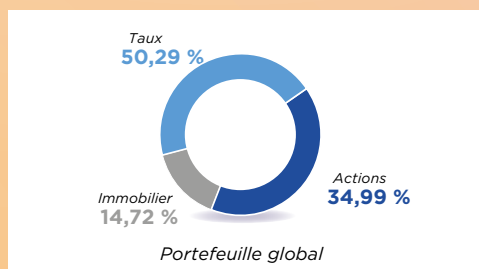
Le **rendement** des portefeuilles financiers a atteint **7,01%**, hors actifs illiquides (immobilier et private equity).

Au sein du portefeuille financier de la CPRN, les poches Actions Europe et Obligations Convertibles ont été les plus performantes.

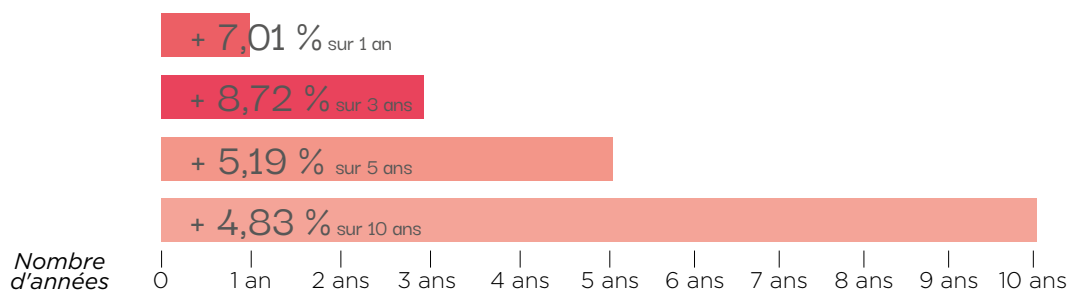
La CPRN a maintenu ses investissements de long terme et a continué de diversifier son portefeuille.



Composition des portefeuilles au 31.12.2025



Rendement annualisé des portefeuilles



La gestion immobilière



9

personnes
mobilisées au sein des équipes
de la CPRN.



28
sites

actifs détenus en
direct, dont **2** parkings.

26 de ces sites
sont situés à Paris.

La valeur du
patrimoine
immobilier
de la Caisse
s'élevait à

593
millions d'euros
à la fin de l'année 2025.



- Une surface de **53 000** mètres carrés ;
- Des loyers bruts de **24,5** millions d'euros par an ;
- Un taux de vacance en commercialisation de **3,53%**.

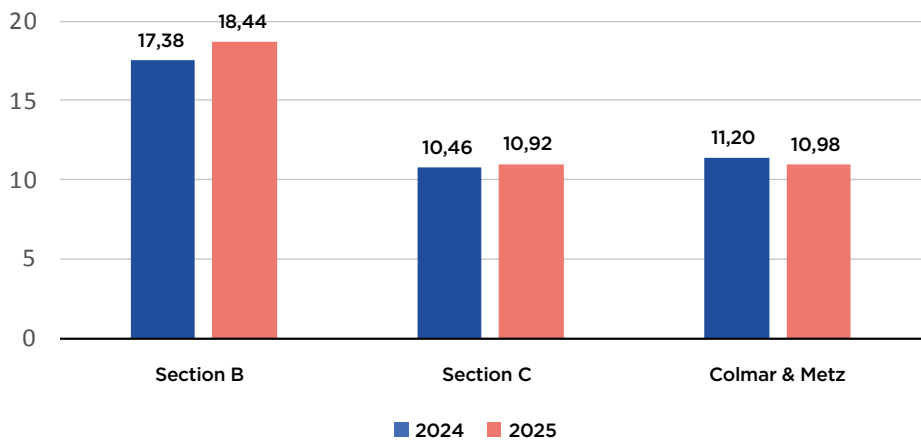
Le rendement brut de ces actifs immobiliers
a atteint **4,1 %** en 2025.

Les réserves

Des réserves au service de la stabilité des régimes

Les régimes de la CPRN sont pilotés afin de garantir leur équilibre et leur soutenabilité dans la durée. Les réserves constituées au fil des exercices contribuent à leur robustesse en permettant de mieux absorber les aléas et de lisser les ajustements qui pourraient être nécessaires à long terme. En 2025, elles représentent 18,5 années de cotisations pour la section B et près de 11 années pour la section C et le régime de Colmar et Metz.

Le montant des réserves en années de cotisations



CHAPITRE III

ACCOMPAGNER LES AFFILIÉS ET PRÉPARER L'AVENIR

UNE NOUVELLE offre de formation

Le 4 décembre 2025, la première session de formation sur les outils numériques, organisée en partenariat avec l'INAFON, a rassemblé des notaires retraités désireux d'en savoir plus sur les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle.

Cette proposition répondait à une problématique souvent abordée par les retraités : répondre aux difficultés rencontrées, parfois, dans l'utilisation des outils qui permettent de se documenter et de rester en contact avec ses pairs et ses proches, mais aussi au désir d'utiliser ces nouvelles applications numériques en toute sécurité.

18 affiliés ont participé en 2025 à la première session de la formation «Liens sociaux et outils numériques»

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la CPRN de contribuer au maintien du lien social et à l'autonomie numérique de ses affiliés retraités.

Le saviez-vous ?

En 2025, la CPRN a commencé à travailler sur une nouvelle proposition pour ses affiliés :

un séminaire d'information pour les futurs retraités, destiné à les aider à bien préparer cette nouvelle étape de vie. Les premières sessions d'information devraient être organisées à la fin de l'année 2026.



Maître Roche

« Sur LinkedIn, je vois comment partager mon expérience de notaire avec la profession, contribuer à des échanges utiles et maintenir un réseau de qualité — c'est une façon positive de rester actif et d'apporter mon aide aux jeunes confrères. »

L'INFORMATION

et la communication

Les services en ligne

Le portail affilié est désormais utilisé par la quasi-totalité des notaires en activité avec un **taux d'activation de 93%** à fin 2025.

Les allocataires progressent rapidement également à **30%** en 2025 contre **19,4%** il y a 2 ans ce qui constitue une augmentation de plus de 10 points. La caisse se fixe l'objectif pour 2026 d'améliorer encore ce chiffre.

Plus de 43 700 connexions au portail ont été recensées en 2025, majoritairement pour télécharger des documents.

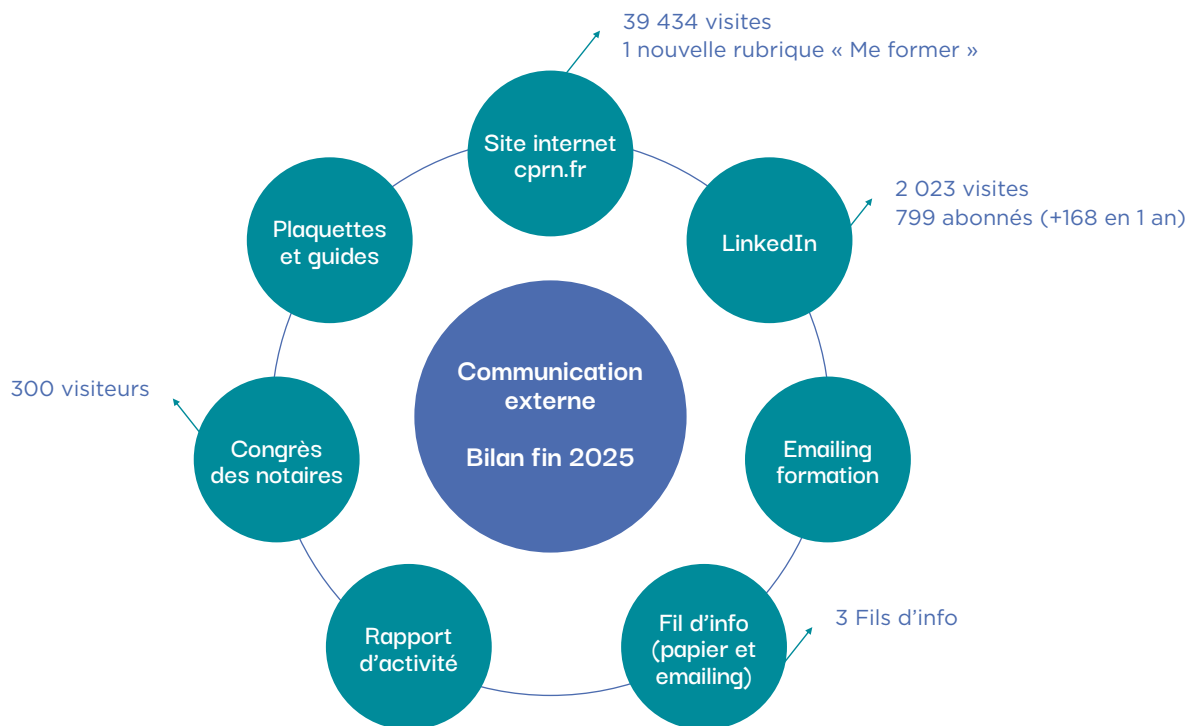
Quelques chiffres sur l'utilisation du portail

Ma carrière	5 132
Modifications des données personnelles	1 946
Modifications des données familiales	2 067
Attestation affiliation	571
Décomptes de cotisations	32 223
Demande de retraite en ligne	822
Pack fiscal	1 070
Pack paiement	1 240
Attestation de paiement	434
Téléchargement de documents	62 748

En 2025, 88 % des cotisants et 97 % des allocataires sont satisfaits des services en ligne proposés par la CPRN

Le développement des services numériques vise à offrir aux affiliés un accès plus simple, plus rapide et plus autonome à leurs demandes d'informations et démarches.

La communication externe : un juste équilibre



L'année 2025 a été marquée par une **consolidation de la communication** en direction des affiliés, avec le **renforcement des contenus digitaux** publiés sur LinkedIn et sur le site internet cprn.fr, et la **poursuite des actions d'information** au travers des lettres d'information, des guides et du rapport d'activité.

Des communications ponctuelles par emailing ont également été envoyées, notamment pour promouvoir la nouvelle formation proposée aux affiliés.

En 2025, 85 % des cotisants et 98 % des allocataires sont satisfaits des informations mises à disposition par la CPRN

L'ACTION SOCIALE

La commission
de gestion du Fonds
d'action sociale
a poursuivi en 2025 sa stratégie,
qui tourne autour de
6 axes :

- la perte d'autonomie,
- le « bien vieillir » en préparant sa retraite,
- le maintien à domicile,
- l'assistance administrative,
- l'accompagnement lors d'un deuil,
- le handicap.

La politique d'action sociale de la CPRN vise à accompagner les affiliés à chaque étape de leur avancée en âge, depuis la préparation du départ à la retraite jusqu'aux situations de perte d'autonomie.

En complément des aides financières individuelles, la Caisse développe progressivement des dispositifs de prévention, d'information et d'accompagnement destinés à favoriser le bien-être, le maintien du lien social et l'autonomie des retraités.

Cette approche s'appuie notamment sur le partenariat avec la **structure Marguerite**, le développement d'**actions de formation** et la préparation d'un **futur séminaire dédié aux futurs retraités**.

L'objectif ?

*Renforcer l'accompagnement des affiliés de la CPRN,
avant et après le départ en retraite.*

Quelques chiffres :



64
dossiers

présentés à la commission de gestion du Fonds d'action sociale (contre 65 en 2024)

84 % des demandes ont débouché sur l'octroi d'une aide récurrente ou ponctuelle.

85 ans

L'âge moyen des personnes aidées

Les aides accordées, pour la plupart récurrentes, répondent principalement à des problématiques d'aide humaine à domicile ou d'hébergement en établissement.

429 235 €

montant global
des aides versées
(contre 387 014 € en 2024)

soit **+10,91 %**

en ligne avec le budget théorique destiné à ces aides,
qui se répartit de la manière suivante :

95 636 €

de dotation CNAVPL
au titre du régime de
base

500 000 €

de budget CPRN
au titre du régime
complémentaire

L'ÉVALUATION

de la qualité de service

La **progression de la satisfaction des affiliés** est un objectif majeur du plan d'entreprise de la CPRN pour 2027.

En 2025, suite à une écoute attentive des affiliés et des axes de progrès qu'ils attendaient, un **renforcement des équipes métier a été initié**, qui portera pleinement ses fruits en 2026 et 2027.

Pour poursuivre le dialogue avec les affiliés sur les grandes lignes de développement de la CPRN, outre les questions habituelles portant sur leur expérience avec les services de la CPRN, de nouvelles questions ont été ajoutées à l'enquête de satisfaction 2025 menée avec un institut de sondage.

Ces questions portaient sur **l'adhésion des affiliés aux différents projets** envisagés par la CPRN, avec les résultats suivants :

- Du côté des **cotisants** : une priorité forte est donnée à la création d'un simulateur de cotisations, d'une messagerie sécurisée et à la possibilité d'obtenir des conseils personnalisés sur la retraite ;
- Du côté des **allocataires** : la mise en place d'activités visant à créer du lien et la présentation des droits et services de la CPRN sont des actions attendus par les personnes interrogées.

En ce qui concerne l'évaluation globale de la satisfaction des affiliés, l'enquête a constaté un **maintien dans la durée d'un niveau élevé de satisfaction** des allocataires.

Elle observe par ailleurs que **les besoins des actifs évoluent** : communication multi-canal, simplicité, pédagogie sur les cotisations prélevées et proximité sont au centre de leurs attentes envers la CPRN. Ces attentes nourrissent directement les priorités du plan CPRN 2027 et les projets actuellement engagés.

UNE CAISSE

qui se modernise

L'intégration progressive de l'intelligence artificielle

La CPRN explore progressivement les usages les plus pertinents de l'intelligence artificielle afin d'accompagner la modernisation de son fonctionnement et d'améliorer la qualité du service rendu aux affiliés. Cette démarche est conduite dans le respect de ses exigences de qualité, de confidentialité des données et de sécurité des systèmes d'information.

Les solutions étudiées ont vocation à **assister les équipes** dans certaines tâches administratives ou d'analyse, à faciliter le traitement de l'information et à contribuer à l'optimisation de certains processus. Elles doivent permettre aux collaborateurs de consacrer davantage de temps aux missions à forte valeur ajoutée, notamment l'expertise, le conseil et l'accompagnement des affiliés.

Cette évolution s'inscrit dans une approche maîtrisée et responsable. L'intelligence artificielle constitue un **outil d'aide à la décision et d'assistance** ; elle ne se substitue ni à l'expertise des équipes, ni à leur responsabilité dans l'exercice de leurs missions.

Parce que la relation de confiance avec les affiliés constitue un élément essentiel de sa mission, la CPRN veille à ce que l'innovation technologique demeure au service de l'humain. L'objectif poursuivi est de renforcer l'efficacité et la réactivité de l'organisation tout en préservant la qualité de **l'accompagnement personnalisé** apporté aux notaires et à leurs familles.



UNE CAISSE

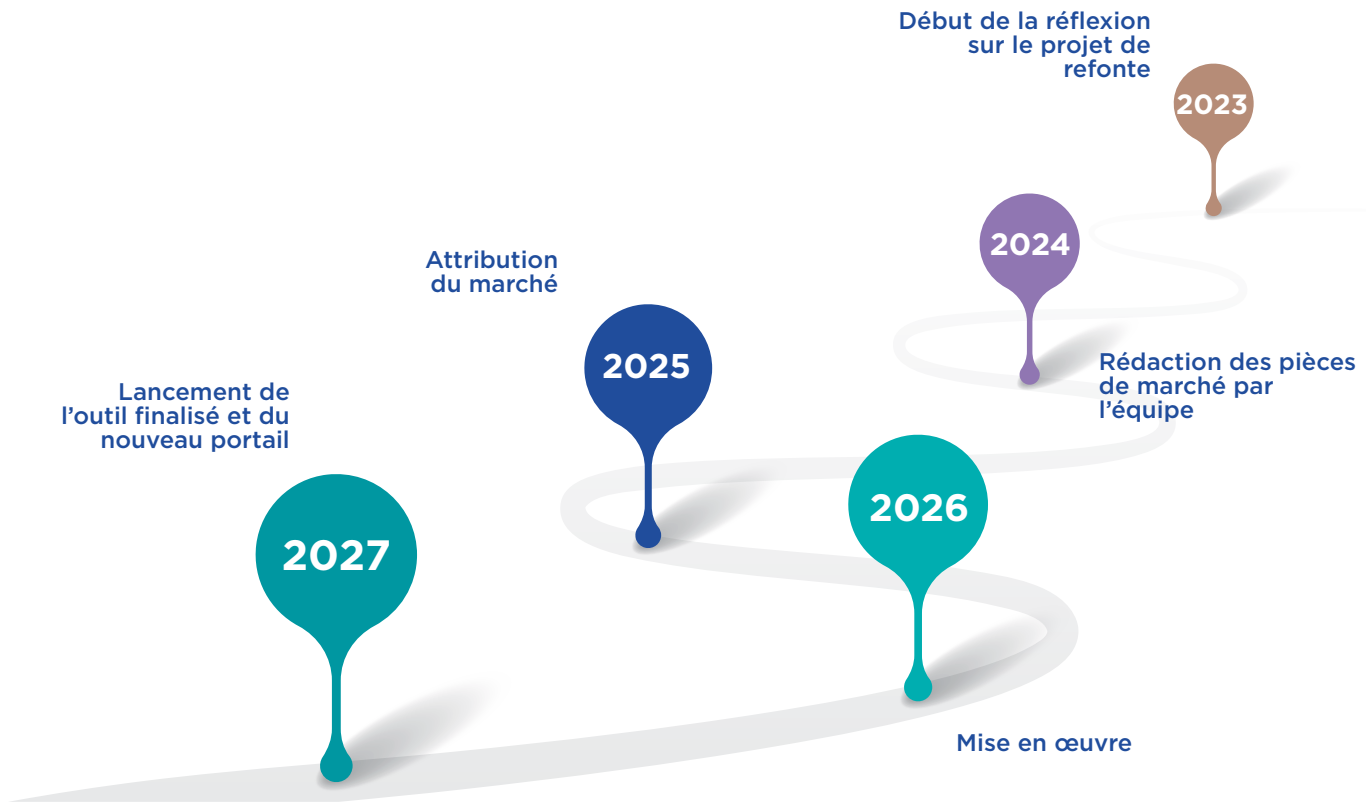
qui se modernise



Moderniser l'outil métier : investir dans un nouveau système informatique pour améliorer durablement le service rendu aux affiliés

Fin 2025, la CPRN a attribué à un prestataire le marché de refonte de son Système d'Information (SI) « métier » (calcul et recouvrement des cotisations, liquidation et paiement des retraites...). Les équipes continuent à investir beaucoup d'énergie dans ce projet, dont l'objectif final est de moderniser les processus internes, mieux répondre aux besoins des équipes de la CPRN et **améliorer in fine le service aux affiliés.**

Cette transformation représente un défi important pour la Caisse. Tout au long du projet, les équipes doivent en effet mener de front deux missions essentielles : assurer au quotidien la continuité et la qualité du service auprès des affiliés, tout en participant à la conception et à la mise en œuvre des outils de demain. Cette mobilisation collective témoigne de l'engagement des collaborateurs dans la préparation de l'avenir de la CPRN.



Ce projet, qui va fortement modifier les processus de travail en interne, se conclura également par le lancement d'une **nouvelle interface pour le portail des affiliés**, qui leur sera présentée en fin d'année 2026.

Le nouvel outil devrait aussi permettre aux équipes de la Caisse d'aborder sereinement le chantier d'intégration au Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU), référentiel qui constitue désormais un socle important des droits retraite, et dont l'échéance est prévue en 2028 pour la CPRN.



UNE CAISSE

qui se modernise



Préparer les équipes aux défis des prochaines années

La réussite du plan d'entreprise CPRN 2027 repose autant sur l'évolution des outils que sur l'accompagnement des collaborateurs. En 2025, la Caisse a poursuivi ses investissements dans le développement des compétences, avec le déploiement d'un nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH), le renforcement des dispositifs de formation et les premières actions de sensibilisation aux usages de l'intelligence artificielle.

Ces initiatives visent à accompagner les évolutions des métiers, à faciliter la diffusion des connaissances et à renforcer la coopération entre les équipes.

Elles s'inscrivent dans une démarche plus globale visant à préparer durablement la CPRN aux transformations de son environnement tout en préservant la qualité du service rendu aux affiliés.

Parallèlement, une réflexion a été engagée sur les moyens de renforcer la communication interne et le partage d'information au sein de l'établissement, afin d'accompagner les projets de transformation engagés et de consolider la cohésion des équipes.

L'objectif ?

*Renforcer la formation des équipes
et la cohésion interne*

CHAPITRE IV

GOUVERNANCE ET RESSOURCES DE LA CAISSE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Composition

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'administration, composé de dix membres titulaires et de dix suppléants actifs et retraités, élus pour un mandat de six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans, ainsi qu'un représentant du Régime spécial des notaires relevant des Cours d'appel de Colmar et de Metz.

Les Membres titulaires

Maître Nicolas DELOUIS, Notaire à Paris, **Président**

Maître Christian BIGOT, Notaire Honoraire à Belley, **Vice-Président**

Maître Jean-François JOUAN, Notaire Associé à Rennes, **Secrétaire**

Maître Olivier BERGER, Notaire Associé à Villeneuve-lès-Avignon

Maître Matthieu CESBRON, Notaire Associé à Avrillé

Maître Catherine GUIHARD, Notaire Associé à Herbignac

Maître Hélène LERO, Notaire Associé à Sainte-Livrade-sur-Lot

Maître Jean-François MAMIAS, Notaire Honoraire à Toul

Maître Philippe MORILLION, Notaire Associé à Roubaix

Maître Bernard ROUCHE, Notaire Retraité à Mennecy

Le Représentant du Comité Spécial des Notaires de Colmar et Metz

Maître François HIRTH, Notaire Honoraire à Truchtersheim

Les Conseillers du Président

Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD, Notaire Associé à Noisy-le-Sec

Maître Jacques ESPIE, Notaire à Paris

Les Membres suppléants

Maître Samuel CAMISAN, Notaire à Fegersheim

Maître Raynald CHANCÉ, Notaire Associé à Lisieux

Maître Sébastien COLLET, Notaire Associé à Laval

Maître Philippe GIRARD, Notaire Honoraire à Marseille

Maître Bertrand GUERLAIN, Notaire Honoraire à Ascain

Maître Olivier HIRTH, Notaire Associé à Saint-Michel-de-Maurienne

Maître Yann LEGROS, Notaire Associé à Louviers

Maître Pascal RAULT, Notaire Retraité à Lons-le-Saulnier

Maître Jean-Luc ROCHE, Notaire Honoraire à Château-Renault

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires (CPRN) est l'**organe décisionnel** chargé de régler les affaires de la caisse conformément aux réglementations (R 641-2 du Code de la Sécurité sociale) et aux statuts en vigueur.

Le Conseil est notamment responsable de :

- la détermination des **orientations stratégiques** ;
- le vote des **budgets** des régimes complémentaires d'assurance vieillesse et d'invalidité-décès (pour le régime de base, la CPRN agit seulement comme délégataire de gestion) ;
- la gestion des **portefeuilles financiers** et du **patrimoine immobilier** ;
- la définition de la **politique d'action sociale** ;
- l'approbation des **comptes annuels**.

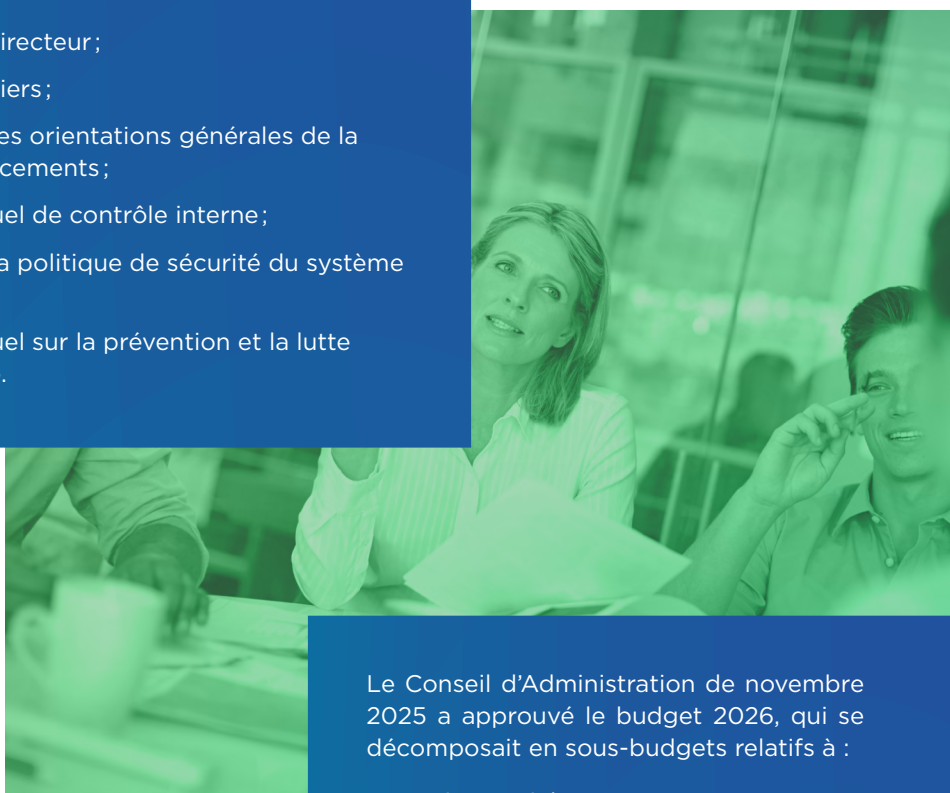
Chaque séance donne lieu à un procès-verbal détaillé, signé par le Président, dont un exemplaire est envoyé au ministère chargé de la Sécurité sociale. L'absence d'opposition de ce dernier aux décisions du Conseil les rend exécutoires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rapports obligatoires à valider en Conseil d'administration

Le Conseil d'administration valide obligatoirement les rapports suivants :

- Le rapport du directeur;
- Les états financiers;
- Le rapport sur les orientations générales de la politique de placements;
- Le rapport annuel de contrôle interne;
- Le rapport sur la politique de sécurité du système d'information;
- Le rapport annuel sur la prévention et la lutte contre la fraude.



Le budget

Le Conseil d'Administration de novembre 2025 a approuvé le budget 2026, qui se décomposait en sous-budgets relatifs à :

- L'Action sociale;
- La gestion financière;
- La gestion technique;
- La gestion immobilière;
- La gestion administrative.

L'ACTIVITÉ DES 9 COMMISSIONS

en 2025

1



La Commission des placements

Au cours de ses **11 séances de travail**, la commission a pris des décisions relatives aux portefeuilles financiers. Elle a également mené une réflexion sur la création d'un fonds de souveraineté notarial destiné à soutenir les innovations structurantes pour la profession.

2



La Commission de gestion des immeubles

Lors de ses **5 séances** de travail, la commission a agi principalement selon trois axes : lutter contre la vacance locative, optimiser les opérations de travaux et maîtriser les délais, les coûts et la qualité des chantiers prioritaires.

3



La Commission du Fonds d'Action sociale

La commission s'est réunie à **4 reprises** en 2025, et a étudié **64 dossiers** de demande d'aide ponctuelle ou récurrente. Le partenariat avec la structure **Marguerite**, chargée d'apporter des réponses personnalisées aux affiliés sur les questions d'action sociale et d'instruire les dossiers de demande d'aide, s'est poursuivi en 2025 et s'enrichira de nouveaux projets en 2026, comme l'offre de formations sur mesure à destination des affiliés de la CPRN.

4



La Commission de recours amiable

Au cours de ses **3 séances** de travail, la commission a étudié **21 dossiers** de recours amiable, un nombre stable par rapport à 2024.

L'ACTIVITÉ DES 9 COMMISSIONS

en 2025

5



La Commission de réflexion

En 2025, la commission a procédé à la **fixation des paramètres** des régimes complémentaires et invalidité-décès pour 2026.

6



La Commission maîtrise des risques

La commission a examiné les principaux enjeux d'organisation et de contrôle pesant sur la Caisse. Elle a validé les rapports réglementaires relatifs au contrôle interne, à la lutte contre la fraude à la sécurité informatique et à la protection des données.

7



La Commission des marchés publics

En 2025, lors de ses **6 réunions**, la commission a attribué plusieurs marchés structurants pour la Caisse (29 marchés par appel d'offres) : services liés au patrimoine immobilier, assistance et conseil financiers, actuariat et pilotage technique, care management pour l'action sociale, prestations informatiques métier et contrats d'assurance.

8



La Commission communication

La commission a validé le plan de communication pour 2026, structuré autour de quatre axes majeurs : l'information et la promotion des services, les relations institutionnelles et les partenariats, l'accompagnement des affiliés et la présence digitale.

9



La Commission d'aptitude

Elle ne s'est pas réunie en 2025, en raison de l'absence de dossier à examiner.

LES INSTANCES EXTERNES

La CPRN évolue dans un environnement institutionnel structuré autour de deux champs principaux :

*Celui de la **protection sociale**, avec des acteurs tels que le ministère des Affaires sociales, la Sécurité sociale, la CNAVPL et Union Retraite.*

*Celui de la **profession notariale**, incluant notamment le Conseil supérieur du notariat et les organismes de formation et de représentation.*

En 2025, la CPRN a participé aux **réunions des directeurs de la CNAVPL**. Les discussions ont couvert la loi de financement de la Sécurité sociale, la réforme de l'assiette des cotisations, la préparation du contrat pluriannuel État-CNAVPL pour 2026-2030, les travaux du GIP Union Retraite...

Le Conseil d'administration de la CNAVPL s'est, quant à lui, réuni à cinq reprises. Les principaux sujets abordés ont concerné la réforme des cotisations des indépendants, les équilibres du régime d'indemnités journalières des professions libérales, la mise en œuvre du contrat pluriannuel avec l'État, les budgets, les dotations, ainsi que l'approbation des comptes et les suites de la mission de la Cour des comptes. Des commissions de prospective complètent désormais ces réunions.

LES INSTANCES EXTERNES

Enfin, une séance d'information organisée dans le cadre du **GIP Union Retraite** a permis de présenter les enjeux communs aux différents régimes et les orientations à venir.

Ces échanges, auxquels participe la CPRN, contribuent à la coordination des régimes et au suivi des évolutions du système de retraite.

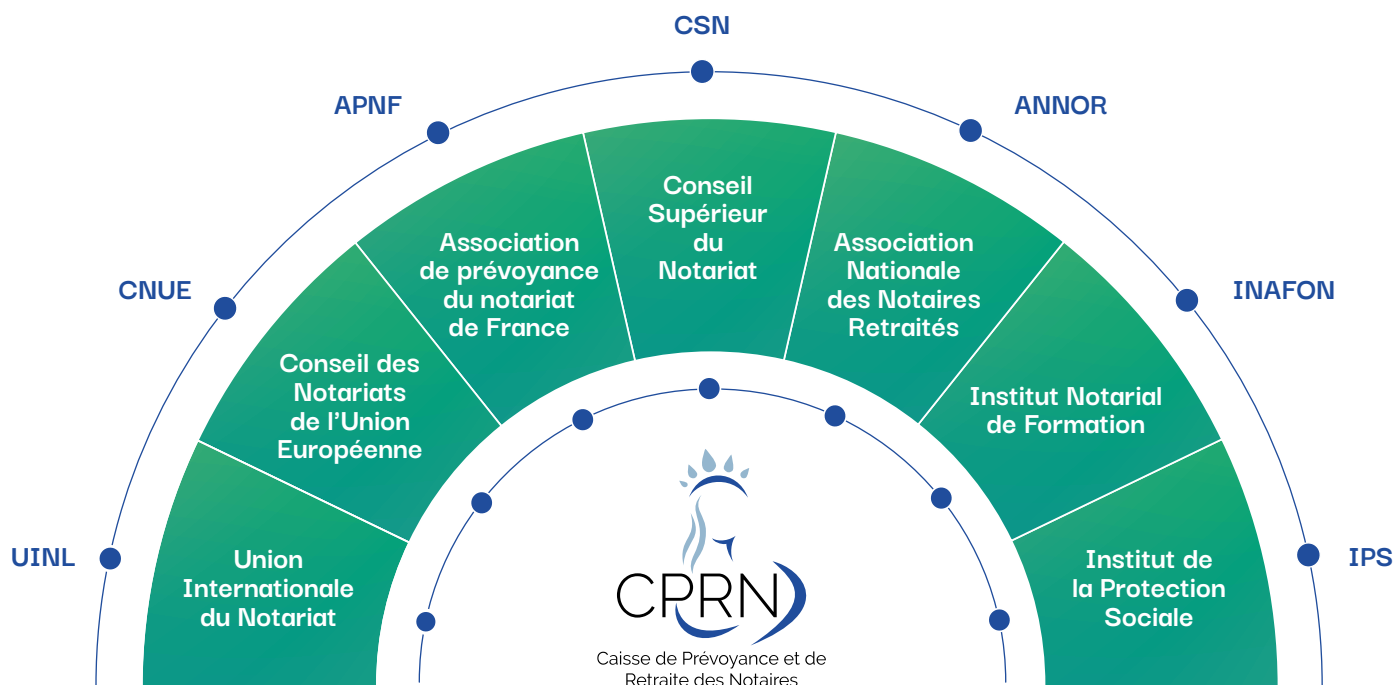


LES ÉCHANGES

avec nos partenaires

En 2025, la CPRN a participé à de nombreuses discussions avec ses partenaires, et en particulier avec :

- **l'INAFON** (Institut Notarial de Formation) et **l'ANNOR** (Association des Notaires retraités), pour la création de la formation aux usages numériques proposée aux affiliés de la CPRN. Le président de la CPRN a également été invité à participer à l'assemblée générale de l'ANNOR;
- **le Conseil Supérieur du Notariat**, à l'occasion d'échanges sur les évolutions de la profession et leurs impacts sur la retraite;
- **le CNUE** (Conseil des Notariats de l'Union européenne), qui a convié la CPRN à des tables rondes et à des ateliers de travail autour des sujets liés à la prévoyance notariale dans le contexte européen et à l'avenir de la Commission de la Sécurité sociale notariale.



LES RESSOURCES HUMAINES

de la CPRN

LES COLLABORATEURS AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION

Accompagner l'évolution de la CPRN pour mieux servir les affiliés

La qualité du service rendu aux affiliés repose avant tout sur les compétences, l'engagement et l'expertise des collaborateurs de la CPRN. Dans le cadre du plan d'entreprise CPRN 2027, la Caisse a poursuivi en 2025 plusieurs chantiers destinés à renforcer durablement ses capacités d'action, à accompagner l'évolution de ses métiers et à préparer les transformations à venir.

Cette démarche s'est notamment traduite par le renforcement progressif de certains **pôles d'activité**, la poursuite des **actions de formation**, le déploiement d'un **nouveau système d'information** des ressources humaines et **l'accompagnement des équipes** dans l'appropriation des nouveaux outils numériques. Ces évolutions ont pour objectif de simplifier les processus internes, de favoriser le partage des connaissances et de permettre aux collaborateurs de consacrer davantage de temps aux missions à forte valeur ajoutée.

La CPRN a également engagé une réflexion d'ensemble sur l'organisation du travail, le développement des compétences, la politique salariale et la qualité de vie au travail. Cette démarche vise à renforcer l'attractivité de la Caisse, à fidéliser les talents et à garantir la transmission des savoir-faire indispensables à l'exercice de ses missions.

Parce que les attentes des affiliés évoluent et que les missions confiées à la CPRN se complexifient, l'investissement dans les femmes et les hommes qui font vivre l'institution constitue un levier essentiel pour maintenir durablement un service fiable, réactif et de qualité.



L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

en chiffres

32

membres

dont **3** travaillent
à temps partiel

30,80
équivalents
temps complet

L'âge médian est de

45 ans

La structure
se compose de

44 %

d'hommes

56 %

de femmes

En 2025, la structure a connu

5

recrutements

6

départs

68 %

des effectifs
ont moins de 5 ans
d'ancienneté

Il est possible de retrouver les annonces
d'emploi et des informations générales sur
la CPRN sur la page LinkedIn de la Caisse :



LE MOT du Directeur général

Une année de transformation au service de nos affiliés

L'exercice 2025 aura été marqué par la mise en œuvre concrète des orientations définies par la gouvernance de la CPRN et par le lancement de plusieurs projets structurants destinés à accompagner durablement l'évolution de notre institution.

Tout au long de l'année, les équipes de la Caisse ont poursuivi leurs missions quotidiennes au service des affiliés tout en préparant de profondes évolutions organisationnelles et techniques. Cette capacité à conjuguer continuité du service et conduite du changement constitue l'un des défis importants de l'exercice.

L'année 2025 a notamment vu l'engagement du projet de refonte du système d'information métier, la poursuite de la modernisation des outils de gestion, le déploiement d'un nouveau système d'information des ressources humaines ainsi que le renforcement de la démarche qualité et de la maîtrise des risques. Ces chantiers s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue destinée à renforcer l'efficacité des processus et à mieux répondre aux attentes des affiliés.

L'accompagnement des collaborateurs a constitué un axe majeur de cette transformation. La structuration de l'organisation en pôles, le développement des compétences et les premières actions menées autour des usages de l'intelligence artificielle illustrent la volonté de préparer la CPRN aux évolutions de son environnement tout en valorisant les compétences de ses équipes.

Les résultats présentés dans ce rapport sont le reflet de l'engagement collectif des collaborateurs de la CPRN, que je remercie chaleureusement pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur implication. Je remercie également le Président, le Conseil d'administration et les membres des commissions pour leur confiance et la qualité des échanges qui permettent de conduire ces transformations dans un esprit de dialogue et de responsabilité.

Les années à venir verront se concrétiser plusieurs projets majeurs engagés en 2025. Les équipes de la CPRN poursuivront leur action avec le même objectif : **offrir aux affiliés un service toujours plus efficace, plus accessible et plus adapté à leurs besoins, dans le respect des missions qui nous sont confiées.**

Thibaud BEROUD

Directeur de la Caisse de Prévoyance
et de Retraite des Notaires



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 53 81 75 00 - e-mail : contact@cprn.fr
www.cprn.fr

Rapport d'activité **2025**

Directeur de la publication :
Thibaud BEROUD - Directeur général

Pilotage projet et rédaction :
Service communication de la CPRN

Conception et mise en page :
SARL Enotikom - Crédit : Magnific

Imprimé à 8 500 exemplaires
par Loire Impression

Parution : Septembre 2026

